



COMPAGNIE
DES EXPERTS DE JUSTICE
CA Angers - CAA Nantes

Philippe GOUNAUD

Président

François BICHET

Secrétaire

François JUIN

Trésorier

ANGERS le 26 avril 2019

Objet : L'expert et l'expertise technique

Cher Confrère, Chère Consœur,

L'expert désigné par le juge dans le cadre d'une expertise doit parfois recourir à des moyens techniques, souvent de plus en plus sophistiqués lui permettant ainsi de fournir des certitudes ou quasi certitudes sur la cause des désordres et répondre ainsi au mieux à sa mission.

Ces moyens techniques sont bien évidemment différents selon chaque profession et si, pour certains sont relativement simples, pour d'autres doivent faire appel à des techniques d'investigations et ou d'analyses beaucoup plus pointues.

Cette session de formation, qui est organisée de 15h30 à 18h30, se propose de vous présenter au travers de trois ou quatre professions distinctes, les recours aux matériels et techniques employées pour tenter de déterminer la ou les causes des désordres et répondre ainsi au dispositif de la mission.

Seront aussi abordés les points annexes tels que le coût de ces investigations et leur prise en charge ainsi que leur impact sur la qualité de l'expertise et la place que doit occuper cette technique dans l'expertise.

Aussi, vous êtes convié à participer à une session de formation organisée par la Compagnie des Experts Judiciaires de la Cour d'Appel d'Angers qui se déroulera le :

JEUDI 13 JUIN 2019 à partir de 15H30
44 avenue Frédéric Auguste Bartholdi-72000 LE MANS

Cette formation sera conduite conjointement par :

- Amandine REVOL et Virginie LEMERLE, experts en incendie et explosion
- Frédéric SYLVESTRE, expert en informatique
- Jérôme MASSEROT, expert en acoustique et thermique

Et avec la participation de Philippe GOUNAUD, Président de la compagnie

La participation financière à cette formation est de 60 €uros pour les membres de la Compagnie, et de 100,00 € pour les experts non membres.

Nous espérons vous voir nombreux à cette formation, vous rappelant le caractère obligatoire de ces formations.

Pour les besoins de l'organisation, les inscriptions doivent IMPÉRATIVEMENT être adressées au Secrétariat de la Compagnie, accompagnées du règlement au plus tard le 10 mai 2018.

Je vous prie de croire, Cher Confrère, Chère Consœur, en l'expression de mes cordiales salutations

Le Président de la Compagnie,
Philippe GOUNAUD, Architecte DESA,
P/O Le Secrétaire Général
François BICHET

Secrétariat Général

M. François BICHET 43 avenue du Grésillé 49000 ANGERS

☎ : 02.41.36.12.41

E-mail perso : f.bichet@cejca-angers.org

E-mail secrétariat: f.bichet@cejca-angers.org

Site Internet : www.cejca-angers.org

SIRET 791 173 834 00023 – APE 9499Z



Philippe GOUNAUD
Président
François BICHET
Secrétaire
François JUIN
Trésorier

Séminaire de Formation

JEUDI 13 JUIN 2019

44 avenue Frédéric Auguste Bartholdi

72000 LE MANS

A partir de 15h30 précises

Formation : L'expert et l'expertise technique

- **Objectifs du séminaire :** Appréhender la part de la technique (investigations, analyses, laboratoires, etc...) dans l'expertise et quelle place lui réserver.
- **Animateurs :**
 - Amandine REVOL et Virginie LEMERLE, experts en incendie et explosion
 - Frédéric SYLVESTRE, expert en informatique
 - Jérôme MASSEROT, expert en acoustique et thermiqueEt avec la participation de Philippe GOUNAUD, Président de la compagnie

Nous espérons que vous participerez très nombreux à cette réunion de formation importante pour votre activité expertale. Une attestation de présence sera remise aux participants.

Inscrivez-vous dès que possible et avant le 25 mai 2019.

L'inscription ne sera validée qu'accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de la Cie des Experts Judiciaires d'Angers à adresser au secrétariat général 43 avenue du Grésillé 49000 ANGERS

✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----

Bulletin - Réponse M : _____

- Expert de Justice inscrit(e) sur la liste de la Cour d'Appel d'Angers dans la ou les spécialités : _____
- Participera au séminaire du Jeudi 13 juin 2019 de 15h30 à 18h30 au MANS*
- Participera au cocktail qui sera servi à l'issue de la formation*
- Participation financière : **60 € pour les membres inscrits à la compagnie**
 100 € pour les non membres de la compagnie
Un justificatif vous sera adressé ultérieurement

**Coupon d'inscription et règlement à adresser au secrétariat général,
chez Mr François BICHET 43 avenue du Grésillé 49000 ANGERS**